

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil huit, le trois juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
27 mai 2008

Conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 0
Votes : 26

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 JUIN 2008

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Éric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRALChristelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline, LESCOT Vincent.

Excusée : TAORMINA Corinne.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2008, est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires administratives

1.1. Convention bibliothèque

Rapporteur : Christiane MISTRAL

La bibliothèque départementale, gérée par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, propose de fournir le stock de livres pour la bibliothèque d'Eyragues. Le dépôt actuellement mis à disposition par lecture pour tous leur sera rendu.

Le fonds disponible d'environ 3 000 ouvrages sera renouvelé par 500 livres chaque trimestre.

Il convient d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec la bibliothèque départementale.

De même une convention est à conclure entre la mairie et l'association ECTE qui gère la bibliothèque d'Eyragues. Cette convention comprend les conditions de la mise à disposition des locaux et des matériels, l'organisation de l'accueil des lecteurs et les participations de chacun.

Il convient d'autoriser la signature de la convention de partenariat avec ECTE.

Ces deux conventions feront l'objet d'une relecture afin de les adapter au mieux entre les partenaires en y apportant d'éventuelles modifications.

L'autorisation de leur signature sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

1.2. Élection des sénateurs

Rapporteur : Max GILLES

Les élections sénatoriales se dérouleront le 21 septembre 2008. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect : les électeurs ne sont pas l'ensemble des français mais les

élus locaux.

Pour les Bouches-du-Rhône qui doivent élire 8 sénateurs, le mode de scrutin est la proportionnelle. Le vote est obligatoire et les grands électeurs désignés sont tenus de voter. Ils comprennent : les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux.

Eyragues doit désigner 15 délégués. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'élection des délégués et suppléants a lieu sur la même liste. En cas d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste, dans l'ordre, qui est appelé à le remplacer. Le nombre de suppléants pour Eyragues est de 5.

Il est proposé de retenir comme délégués titulaires les 15 premiers de la liste présentée lors des élections et comme délégués suppléants les 5 élus suivants de cette même liste.

		NOM	PRÉNOM	
1	M.	GILLES	Max	Titulaire
2	Mme	POURTIER	Yvette	Titulaire
3	M.	TROUSSEL	Marc	Titulaire
4	Mme	MISTRAL	Christiane	Titulaire
5	M.	ROSELLO	Louis	Titulaire
6	Mme	PACCHIONI	Maryse	Titulaire
7	M.	LEYDET	Michel	Titulaire
8	Mme	BASNEL	Françoise	Titulaire
9	M.	DELAIR	Patrick	Titulaire
10	Mme	JULLIAN	Madeleine	Titulaire
11	M.	GAVANON	Michel	Titulaire
12	Mme	POUJOL	Odile	Titulaire
13	M.	RICARD	André	Titulaire
14	Mme	MARTINI	Geneviève	Titulaire
15	M.	PANCIN	Pierre	Titulaire
16	Mme	TAORMINA	Corinne	Suppléant
17	M.	AMAT	Bruno	Suppléant
18	Mme	MISTRAL	Christelle	Suppléant
19	M.	DELABRE	Éric	Suppléant
20	Mme	MIGNOT	Brigitte	Suppléant
21	M.	BOUCHET	Aurélien	
22	Mme	NIETO	Corinne	
23	M.	MARCEL	David	
24	Mme	CHOMETTE	Aurélie	
25	M.	GOLFETTO	Rémi	
26	Mlle	BOUCHET	Caroline	
27	M.	LESCOT	Vincent	

La date de désignation des 15 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants est fixée au vendredi 27 juin 2008. Un nouveau conseil municipal aura lieu à cette date à 18H.

1.3. Contrat Enfance - Jeunesse

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le contrat enfance arrive à échéance fin 2007. C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et une collectivité territoriale. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser l'accueil des moins de 6 ans. Le taux de financement retenu par la CAF pour ce précédent contrat était de 55,46 % et s'appliquait sur l'effort financier fait par la commune sur les actions inscrites au contrat : sur 100 € dépensés par la commune, la CAF reversait 55,46 € à la collectivité.

Le contrat comprenait la crèche, le centre aéré de Beauchamp (jusqu'à 6 ans) et la garderie périscolaire de la maternelle.

Le contrat doit être renouvelé pour une période de 4 ans. Il s'appelle désormais contrat "enfance et jeunesse" et concerne les jeunes jusqu'à 18 ans. Le taux de financement

retenu par la CAF est dorénavant fixé à 55 %. La priorité de la CAF est donnée à la fonction d'accueil (quantitatif) au détriment des actions d'animation (qualitatif).

L'élaboration du contenu de ce nouveau contrat doit comprendre les projets d'accueil des 0 – 18 ans qui existent ou interviendront sur les années 2008-2009-2010 et 2011. Le contenu est négocié avec la CAF qui valide ou modifie les actions proposées par la commune.

Il est envisagé de proposer à la CAF :

- la reconduction des actions suivantes :
 - crèche "La Cabriole" agréée pour 23 places de 2008 à 2011 ;
 - garderie périscolaire maternelle (0 – 6 ans), environ 80 enfants, de 2008 à 2011 ;
- la modification de l'action :
 - centre aéré de Beauchamp qui sera proposé pour la totalité des enfants accueillis (4 - 12 ans) pour un agrément de 130 enfants de 2008 à 2011 ;
- l'inscription de nouveaux projets au contrat :
 - la garderie périscolaire du primaire (0-12 ans) représentant environ 100 enfants de 2008 à 2011 ;
 - les centres aérés des petites vacances scolaires agréés pour 30 enfants de 2008 à 2011 ;
 - les camps été pour une vingtaine d'adolescents de 2009 à 2011 ;
 - une structure d'accueil petite enfance de 25 – 30 places à partir de 2010.

La négociation du contenu du contrat doit intervenir en juin.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité les projets qui seront proposés à la CAF des Bouches-du-Rhône.

2. Affaires foncières

2.1. Biens sans maître

Rapporteur : Max GILLES

En 2007, le service des Domaines avait transmis une liste des biens vacants et sans maître recensés sur la commune d'Eyragues. Il avait été précisé à l'époque qu'un transfert de la totalité de ces 57 parcelles représentant 142 345 m² pouvait être étudié; l'ensemble étant en état de friches et de landes.

Toutefois, lors du précédent Conseil, il avait été indiqué que la vente de la parcelle AM 12 lieu-dit Les Carpentins étant envisagée par l'État, la commune avait fait valoir son droit de priorité. Les Services fiscaux nous proposaient l'acquisition de cette parcelle de 1 602 m² au prix de 1,50 € HT le m², soit un coût total de 2 400 € HT. Il avait été décidé de réitérer la demande d'acquiescer la totalité des terrains avec un paiement sur 2 années.

Depuis, les services fiscaux nous ont fait part de leur accord pour céder la totalité des parcelles au prix total de 70 890 €, soit 0,498 € le m², avec un paiement pour moitié en 2008 et moitié en 2009.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'acquisition de la totalité des parcelles au prix total de 70 890 €, avec un paiement pour moitié en 2008 et moitié en 2009.

3. Personnel

3.1. Mouvements de personnel

Rapporteur : Marc TROUSSEL

+ Afin de remplacer Cécile VERNIS, dont le contrat qui se termine le 31 juillet prochain ne sera pas renouvelé, une offre d'emploi a été publiée pour recruter un nouvel agent. Ce poste est principalement consacré à la réception du public et au standard. Les candidatures doivent être transmises avant le 17 juin. Environ 40 demandes ont été reçues à ce jour.

+ Nicolas BACHELARD (services techniques – espaces verts) a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces informations.

+ Afin de pérenniser le poste de la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) des écoles, il est proposé de créer un poste d'agent de bibliothèque, sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Le temps de travail sera de 30 H hebdomadaires durant les périodes scolaires. Il est donc proposé de créer un poste à temps non complet (67,20 %) correspondant à 1 080 H annuelles.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'agent de bibliothèque à temps non complet.

4. Travaux

4.1. 4^{ème} court de tennis

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La société ST GROUP a débuté la réfection du 3^{ème} court de tennis et les travaux de terrassement pour l'implantation du nouveau 4^{ème} court. Des problèmes de remontées d'humidité ont été rencontrés, notamment au niveau de la couche de gravier. Les essais de plaque réalisés ne sont pas satisfaisants pour construire le court de tennis tel que prévu. Soit il faut purger la sous-couche pour partir sur de nouvelles bases plus saines, soit il faut surélever l'ensemble.

La solution qui consiste à remonter de 0,20 La sous-couche pour une finition à 0,45 au-dessus du sol est retenue. Elle fait apparaître un coût supplémentaire de 6 467 € H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soient effectués les travaux supplémentaires pour un montant de 6 467 € H.T.

4.2. Restauration des façades

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le Conseil Municipal d'Eyragues a délibéré le 17 novembre 2003 afin de fixer les aides qui sont attribuées pour l'opération façades et la restauration du centre ancien :

- l'aide est calculée sur le montant des travaux, plafonné à 76 € HT le m², pour une superficie maximum de 120 m²;
- la restauration des murs de clôture est incluse dans les travaux subventionnables, toujours dans la limite d'une surface cumulée (façade + mur d'enceinte) de 120 m²;
- une aide de 50 % est instituée pour la peinture des volets, des portes et des portails, pour une surface maximum de 24 m² et un montant aidé de travaux plafonné à 30 € TTC le m² si l'on fait appel à un artisan; aide limitée à 50 % d'un montant d'achat de peinture d'un maximum de 76 € si la rénovation des peintures est faite par le propriétaire. Pour bénéficier de cette aide, le choix de la peinture retenue devra être validé par le service chargé de l'instruction de la demande de subvention.

- les activités (commerces, services, artisans ...) sont aidées dans les mêmes conditions qu'un particulier pour les façades et la peinture, mais les devantures ne sont pas prises en compte.

- 6 zones aidées ont été délimitées.

Le conseil municipal du 17 novembre 2003 a bonifié à 50 % l'aide accordée pour la restauration des façades, par rotation et en alternance sur une zone, les cinq autres zones restant aidées à 25 %. L'aide majorée reste en vigueur 18 mois et le propriétaire dispose d'une année supplémentaire pour réaliser les travaux.

Les périodes d'instruction des dossiers et d'attribution du taux majoré à 50 % sont :

2004	Du 1/01/2005 au 30/06/2006	Du 1/01/2006 au 30/06/2007	Du 1/01/2007 au 30/06/2008	Du 1/01/2008 au 30/06/2009	Du 1/01/2009 au 30/06/2010
zone 1 Place de la Libération, Place des Poilus, Place Saint-Paul, av Barbusse et av Romain Rolland	zone 2 Place Jean- Jaurès, Place de l'Ouverture et Av du Général de Gaulle	zone 3 secteur des rues du Clocher et du Moulin	zone 4 secteur des rues du Planet, Porteyguières et Grande Rue	zone 5 secteurs des Bourgades	zone 6 secteur av de la République, av Gabriel Péri et quartier Saint-Jean

L'aide à 50 % pour la zone 4 s'achève fin juin et le secteur repasse à un taux de 25 %. C'est désormais le secteur des Bourgades qui bénéficie du taux renforcé.

C'est le PACT-ARIM qui assure l'instruction, pour le compte de la Mairie, des dossiers de demande de subvention au titre de l'embellissement des façades.

Le Conseil Municipal prend connaissance des taux d'aide à la restauration des façades selon la situation de l'immeuble.

5. Questions diverses

• Courrier de M. Olivier SICARD

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par M. SICARD concernant une demande d'autorisation de vente ambulante de produits issus en partie de son exploitation sur la commune et de la réponse écrite qui lui a été faite.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande dans la mesure où les contraintes de la réglementation sont respectées.

• Unicil

L'ouverture des plis pour les travaux de construction des logements sociaux et de viabilité des terrains qui vont accueillir les logements sociaux et les lots communaux en accession à la propriété au quartier des Pouchons a eu lieu à Marseille le ce mardi 3 juin.

Le marché comporte 17 lots dont 16 ont été retenus. Le lot N°1 concernant le gros œuvre de la construction des logements a été déclaré infructueux car les propositions trop élevées au regard des estimations. Ce lot doit faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce n'est qu'après les travaux de viabilité achevés et l'obtention du certificat de conformité du lotissement que la municipalité pourra procéder à la vente des terrains.

• Réserve parlementaire

Une aide de 5 000 € a été allouée à la commune par l'intermédiaire de Monsieur Reynès au titre de la réserve parlementaire. Un dossier de subvention sera adressé courant juin soit pour permettre l'extension des vestiaires du stade, soit pour l'acquisition de matériel informatique pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.